

cette taxe sur les produits et services profitera aux familles à faible revenu.

• (1815)

De plus, les déclarations du ministre qui nous assure que certains articles coûteront moins cher sous le régime de la taxe sur les produits et services à cause de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, reposent sur l'hypothèse que les fabricants feront répercuter cette économie sur le consommateur. Or, nous avons entendu maintes fois parler de fabricants qui disent n'avoir aucune intention de répercuter cette économie sur les prix. Nous verrons au contraire les prix de nombreux articles augmenter simplement de 7 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, si la TPS est effectivement mise en application.

Que dire du moment choisi pour la mettre en application? Le Canada se trouve présentement en période de récession, et les gouvernements d'un bout à l'autre du pays ont des budgets déficitaires et tentent en même temps de réduire les déficits. La façon dont ils tâchent de le faire va inévitablement nous conduire à des compressions budgétaires dans les programmes d'assistance sociale, de services de santé, d'enseignement postsecondaire et le reste. Voilà le genre de compressions budgétaires que nous avons vues de la part du gouvernement conservateur actuel et des gouvernements conservateurs provinciaux.

Pendant une récession, une période où les Canadiens à faible revenu ont le plus besoin de filets de sécurité sociale, il semble qu'ils seront réduits, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Le gouvernement a reconnu, mais grandement sous-estimé, l'effet inflationniste de la TPS. Alors qu'il sera encore plus difficile à tous les Canadiens de joindre les deux bouts à cause de cette taxe, ce sont encore une fois les Canadiens à faible revenu qui seront le plus durement frappés. S'ils ont la chance d'avoir un emploi, les Canadiens à faible revenu occuperont très probablement un emploi non syndiqué, à temps partiel et temporaire. Ils n'ont aucun pouvoir de négociation avec leur employeur ou avec le gouvernement pour faire indexer leurs salaires ou, s'ils sont assistés sociaux, pour obtenir des chèques d'aide sociale indexés sur l'inflation. Le dernier exemple de cette situation est le crédit pour TPS partiellement indexé, une piètre compensation pour les pauvres, étant donné les graves difficultés que leur causera la TPS. Le crédit qu'ils recevront se trouvera de plus en plus dépassé par l'inflation.

En terminant, les Canadiens ont demandé une réforme fiscale, mais ils n'ont pas demandé la TPS. La TPS n'est manifestement pas ce qu'ils ont à l'esprit. Lorsqu'ils parlent d'une réforme fiscale, ils veulent un régime d'impôt équitable où les nantis paient davantage. Les plus

### *L'ajournement*

riches, qui profitent de toutes les échappatoires fiscales, devraient payer leur juste part. Les 118 700 sociétés rentables qui n'ont pas payé d'impôt l'an passé devraient aussi payer leur juste part. La TPS est régressive et elle fait le plus de tort aux Canadiens à faibles revenus. Ce n'est pas juste qu'une mère qui vit de l'assistance sociale et qui gagne 6 000 dollars par année paie 7 p. 100 comme un directeur de société qui en gagne 200 000.

Pour terminer, il est temps que le gouvernement tienne compte des inquiétudes des familles canadiennes en les aidant au lieu de les punir parce qu'elles sont moins riches. Le fait de ne pas pouvoir nourrir leurs enfants convenablement les punit déjà assez. Nous savons tous qu'un enfant sur quatre ne mange pas à sa faim en Saskatchewan. Il est temps que le gouvernement décide de mettre en place un régime fiscal juste et qu'il renonce à la taxe sur les produits et services.

**Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)):** Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas attendu la harangue du député de Saskatoon—Clark's Crossing pour instaurer une fiscalité plus juste.

Nous nous sommes appliqués à éliminer les privilèges dont jouissaient les gens fortunés et qui leur permettaient de payer moins d'impôt. C'est ainsi que les Canadiens qui occupent les paliers supérieurs de revenu et les entreprises rentables paient dorénavant des impôts plus en rapport avec leurs gains.

Tout d'abord, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous avons substitué aux exonérations et à de nombreuses déductions des crédits d'impôt de façon à améliorer la fiscalité, et nous avons réduit, voire éliminé complètement, de nombreux allègements fiscaux spéciaux. Nous avons fait de même dans le cas de l'impôt sur le revenu des sociétés, et nous avons élargi l'assiette fiscale de façon à ce que toutes les sociétés rentables paient de l'impôt.

Dans son budget de 1989, le gouvernement a annoncé son intention d'imposer une nouvelle taxe importante sur les sociétés dont le capital social dépasse 10 millions de dollars. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, les grandes entreprises verront cette taxe augmenter de 15 p. 100. Le gouvernement a instauré cette taxe pour s'assurer que les grandes entreprises assument leur juste part du fardeau fiscal.

La TPS que le gouvernement propose vise à rendre la fiscalité dans notre pays encore plus juste. Elle rendra la répartition du fardeau fiscal plus progressive.

Nos concitoyens fortunés paieront leur juste part. Ils ne pourront pas échapper à la TPS. Comme ils consomment davantage, ils seront ainsi appelés en moyenne à payer plus de taxe de vente. Grâce au crédit de la TPS, les